

o.121.360.Jura - SRR/bp

Berne, le 29 novembre 1968

Note à Monsieur l'Ambassadeur Micheli

La manifestation jurassienne
au Siège du Conseil de l'Eu-
rope à Strasbourg,
le 25 septembre 1968

Le 25 septembre 1968, l'Association féminine de la défense du Jura (AFDJ), représentée par une cinquantaine de jeunes femmes, auxquelles s'étaient joints quelques membres du "Groupe Bélier", a manifesté devant le Siège du Conseil de l'Europe à Strasbourg, pendant que siégeait la 20^e session de l'Assemblée consultative. Munis de drapeaux jurassiens et de banderoles portant l'inscription "Jura libre", les manifestants ont distribué des tracts tendancieux. Le Représentant permanent de la Suisse auprès du Conseil de l'Europe a fait rapport téléphoniquement sur la démonstration alors qu'elle était encore en cours.

Sollicité de recevoir une délégation, le président de l'Assemblée, sur l'avis du conseiller national Reverdin, chargea son chef de cabinet d'exposer que le Conseil de l'Europe n'était pas compétent pour traiter de problèmes internes des Etats membres. Les Jurassiens firent alors remettre au président la lettre ci-annexée dont la teneur correspond pratiquement au texte du tract.

En flagrante contravention au règlement de l'Assemblée, la délégation obtint de deux parlementaires français, MM. Radius et Nessler, d'être reçue dans une des salles de



Commissions. Au cours de la brève entrevue, M. Nessler a donné à ses interlocuteurs des conseils sur la procédure à suivre afin de saisir le Conseil de l'Europe de leur cause.

Le président du Comité des délégués des ministres exprima à l'ambassadeur Gagnebin ses regrets pour l'initiative de M. Nessler et exigea de ce dernier qu'il s'en explique devant notre représentant. Le délégué français chercha à parer aux reproches de notre ambassadeur en minimisant le rôle de l'Assemblée.

D'entente avec le secrétaire général du Département politique, le conseiller aux Etats Willi Rohner envoya au président de l'Assemblée consultative un télégramme de protestation dans lequel il demanda notamment que l'affaire fût portée à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la Commission permanente.

Le texte de ce télégramme fut également communiqué à l'Ambassade de Suisse à Paris, laquelle fit une démarche, le 27 septembre, auprès de M. Tine, chargé des affaires d'Europe au Quai d'Orsay, pour souligner que notre pays ne saurait admettre une immixtion étrangère dans une affaire interne.

Le 30 septembre, M. Tine convoqua le chargé d'affaires suisse pour lui dire que M. Nessler avait agi en son nom personnel et sous sa seule responsabilité. Il en avait été blâmé et rendu attentif au fait que son comportement était contraire à la règle de non-immixtion dans les affaires internes d'un Etat étranger. M. Tine, tout en déplorant ce qui s'était passé, donna l'assurance qu'il n'y avait aucun malentendu sur le plan officiel et que l'incident pouvait être considéré comme clos.

Le président de l'Assemblée du Conseil de l'Europe répondit au télégramme de notre délégation dans une lettre (copie ci-jointe) dans laquelle il donnait son accord à la demande suisse d'inscrire l'affaire à l'ordre du jour de la

- 3 -

Commission permanente, tout en confirmant que M. Nessler n'était pas habilité à tenir une réunion à titre personnel au Siège du Conseil et qu'une enquête avait été ordonnée par le secrétaire général.

**
* *

./.

 Nous relevons que l'article 5 de l'ordre du jour ci-joint de la réunion du 6 décembre à Paris de la Commission permanente de l'Assemblée peut prêter à confusion. Son libellé "Accueil d'une délégation d'autonomistes jurassiens au cours de la 20^e session" est d'autant plus malheureux que les documents de la Commission permanente sont largement distribués dans les Etats membres, de même que les procès-verbaux. Il eût été préférable d'indiquer "examen du règlement interne de l'Assemblée".

**
* *

./.

 Dans la seconde moitié d'octobre, le tract ci-joint a été envoyé au Conseil de l'Europe par les "amis du Jura indépendant", par la voie postale.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL
Organisations Internationales
B. O.

M. Nessler

Annexes: 3 copies de lettre
 2 tracts